

Pour toutes les aides, les travaux doivent être réalisés par des professionnels.

AIDES NATIONALES

➤ **LE CRÉDIT D'IMPÔT** porte sur les équipements économes en énergie équipant la résidence principale. Son montant varie de **10% à 40% du coût TTC des équipements** (+ la pose dans quelques cas). Toutes les conditions d'obtention sont détaillées dans notre *fiche crédit d'impôt 2013*.

➤ **L'ÉCO-PRÊT A TAUX ZÉRO** est destiné à financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale de logements achevés avant le 1^{er} janvier 1990. Il peut être consenti à hauteur de **30.000 € sur une période maximale de 15 ans**. Cet éco-ptz est cumulable avec le crédit d'impôt si le revenu fiscal de référence du ménage ne dépasse pas 30.000 €. Plus d'infos dans le *fiche éco-prêt à taux zéro 2013*.

➤ **LA TVA A TAUX RÉDUIT** : Pour les travaux dans les locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans (résidence principale ou secondaire), la TVA est réduite à **7 %** au lieu de 19,6 %.

➤ **L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT** (Anah) accorde des aides pour les travaux d'amélioration des logements de plus de 15 ans. La demande doit être effectuée avant le commencement des travaux.

	Propriétaires occupants (sous conditions de ressources)	Propriétaires bailleurs
Travaux lourds (logement indigne ou très dégradé)	50% du montant HT des travaux avec un plafond de travaux de 50.000 € HT	35% du montant HT des travaux avec un plafond de travaux de 1.000 € HT/m² dans la limite de 80.000 €/logement
Travaux d'amélioration	20 à 50% du montant HT des travaux avec un plafond de travaux de 20.000 € HT	25 à 35% du montant HT des travaux avec un plafond de travaux de 750 € HT/m² dans la limite de 40.000 €/logement

➤ **L'AIDE DU PROGRAMME « HABITER MIEUX »** : Cette aide peut être accordée aux propriétaires bénéficiaires d'une aide de l'Anah pour les travaux améliorant la performance énergétique du logement : **3.000 à 3.500 €** pour les propriétaires occupants (si l'amélioration énergétique est d'au moins 25 %), **2.000 €** pour les propriétaires bailleurs (si l'amélioration énergétique est d'au moins 35 %).

➤ **LA PRIME DE RENOVATION ENERGETIQUE** : Cette prime de **1.350 €** s'adresse uniquement aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources, réalisant un bouquet d'au moins 2 travaux d'économie d'énergie dans leur logement. La demande doit être faite avant le commencement des travaux auprès de l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Cette prime n'est pas cumulable avec l'aide Habiter Mieux.

➤ **L'ACHAT PAR EDF** : Les installations photovoltaïques raccordées au réseau bénéficient d'un contrat d'achat de l'électricité par EDF pour une durée de 20 ans. Au 3^{ème} trimestre 2013, l'achat varie de **0,1521 € à 0,2969 €/kWh** pour le résidentiel. Ces tarifs sont modifiés chaque trimestre pour les nouveaux projets (les contrats en cours ne sont pas concernés). D'autres arrêtés fixent les tarifs de rachat des autres types de productions d'électricité « verte » (éolien, co-génération, micro-hydraulique, etc.).

➤ **LE PRÊT A TAUX ZÉRO PLUS** est destiné depuis le 1^{er} janvier 2012 à financer pour des primo-accédants la construction d'un logement, l'acquisition d'un logement neuf, ou sous certaines conditions l'achat d'un logement ancien vendu par un bailleur social à ses occupants. Le montant de l'opération et celui du prêt accordé sont plafonnés selon de nombreux critères (logement BBC ou non, localisation du logement, modalités de financement global de l'opération ...). Le prêt varie donc de **14 à 33%** du coût plafonné d'acquisition ou de construction.

AIDES LOCALES

Renseignez-vous auprès de votre commune ou de votre Espace Info Energie local sur les conditions d'attribution.

59	Diagnostic thermique	Isolation toiture ^T -mur ^M	Régulation de chauffage	Chaudière à condensation	Chaudière bois	Géothermie	Photovoltaïque	CESI	COMBI	Récup. eau de pluie
CA Porte du Hainaut	-	-	50% du thermostat d'ambiance	-	-	-	-	300 € à 500 €	-	40 % du TTC
CC Flandres Lys	-	^T 4 à 10 €/m ²	-	-	-	-	-	500 à 1500 €		-
CC du Carembault	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 € m³ (500€)
CU Dunkerque ⁽⁵⁾	-	^M 6 à 8 €/m ² ^T 10 à 12 €/m ²	-	350 € à 1000 €	-	-	-	400 €	1400 €	-
Cté rurale des Monts de Flandre	-	-	-	-	-	-	800 €	200 €	500 €	150 €
Armentières	-	^T 50% (500 €)	-	-	-	-	-	-	-	-
Bailleul	Exonération de la part communale de la taxe foncière de 50 à 100% sur 5 ans									
Bondues	20%	20%	-	-	20% ⁽¹⁾	20% ⁽²⁾	20%	20%		20%
Douai	-	^T 8 €/m ²	-	-	-	-	-	400 €	500 €	-
Fâches-Thumesnil	-	^T 3 à 6,8 €/m ²	-	-	-	-	0,5 €/Wc	75 à 105 €/m ²		50 à 70 €/m³
Flers en Escrebieux	-	-	-	-	-	500 € ⁽³⁾	500 €	500 €		500 €
Halluin	-	^T 3 à 5 €/m ²	-	-	-	-	-	400 €		-
Haubourdin	-	^T 15 à 20% après audit ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
Hem	-	^T 30% (500 €)	30% (200 €)	-	20% (500 €)	-	300 €	300 €	300 €	20 à 50%
Houplines	-	^T 3 à 5 €/m ²	-	-	-	-	-	-	-	-
La Madeleine	-	^T 30 à 50 %	-	-	30% ⁽¹⁾ (500 €)	-	-	500 €	-	50 % (50 €)
Lambersart	Jusqu'à 200 € si travaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lille-Lomme-Hellemmes	50 % si travaux	15 à 80 %					+ 1,2 €/Wc (500 €)	+ 100 à 200 €/m²		200€/m³
Linselles	-	-	-	-	-	-	420 € (5% des travaux)	-	-	-
Lys les Lannoy	-	-	-	-	-	-	400 €	250 €	350 €	130€ > 1000 l.
Marcq en Baroeul	-	-	-	-	-	-	-	-		35 € à 50 €
Marquette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25 à 50 €
Mons en Baroeul	-	-	-	-	-	-	-	100 €/m²		-
Mouvaux	-	-	-	-	-	-	-	350 €		50 % (50 €)
Neuf-Berquin	-	-	-	-	-	-	500 €	250 €	500 €	-
Neuville en Ferrain	-	^M 2 à 5 €/m ²	-	400 €	400 €	-	-	-	-	25 à 50 €
Quesnoy sur Deule	Prime de 4 à 8% du coût des travaux plafonnée à 600 €						-	300 €		60 €/m³ (300 €)

59	Diagnostic thermique	Isolation toiture ^T -mur ^M	Régulation de chauffage	Chaudière à condensation	Chaudière bois	Géothermie	Photovoltaïque	CESI		COMBI
Roubaix	-	^T 8 €/m ²	-	-	-	-	1 €/Wc	100 €/m ²		70 €/m ³
Exonération de la part communale de la taxe foncière de 100% sur 5 ans										
St André	-	3 à 5 €/m ² (200 €)	-	-	-	-	-	25% plafonné à 500 €		25 à 50 €
Tourcoing	-	-	-	-	-	-	0,40 à 1,92€/Wc	40 à 240€/m ²	40 à 240€/m ²	1€/l.
Villeneuve d'Ascq	-	TM 2 à 10€/m ² ⁽⁴⁾ + étanchéité à l'air 2 à 3€/m ²	-	550 à 750 €	350 à 750 € ⁽¹⁾	-	-	500 €		50 €/m ³
Wambrechies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35 € à 100 €
Wasquehal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20€ à 50€

- (1) Concerne également les appareils indépendants de chauffage au bois
- (2) Concerne également les pompes à chaleur air/eau et thermodynamiques (hors air/air)
- (3) Tous systèmes de pompes à chaleur
- (4) Concerne également les travaux réalisés en auto-réhabilitation
- (5) Il existe également une aide de 500 € en cas de bouquet de travaux

62	Isolation toiture	Chaudière à condensation	Chaudière bois	Aérothermie (air/eau)	Géothermie	Photovoltaïque	CESI	COMBI	Récup. eau de pluie	Générateur éolien
CA Artois Comm.	4 à 8 €/m ²	-	500 €	300 €	500 € (COP ≥ 4)	-	100 €/m ²		50 €/m ³ (10 m ³)	-
CU Arras	50% (500 à 650 €)	-	-	-	-	-	-		-	-
CA Hénin Carvin	1000 € à 10 000 € ⁽⁶⁾	-	500 €	-	500 €	500 €	500 €	500 €	-	-
Cap Calais ⁽⁹⁾	6 à 14 €/m ² ⁽⁷⁾	350 à 700 €	500 à 800 € ⁽⁸⁾	-	500 à 1000 €	-	200 €/m ²		-	-
CC Flandres Lys	4 à 10 €/m ²	-	-	-	-	-	500 € à 1500 €		-	-
CC Hesdinois	-	-	500 €	-	-	-	-	-	-	-
Fouquières-lez-lens	-	-	-	-	-	1000 €	1000 €		-	-
Grenay	-	-	350 €	350 € + ECS therm	350 €	-	350 €	240 €	-	-
Liévin	-	-	-	-	-	1 €/Wc (2000 €)	50 €/m ² (750 €)	50 €/m ³ (10 m ³)	-	-
Loos en Gohelle	-	-	-	-	-	1,2 €/Wc (2000 €)	50 €/m ² (750 €)	-	-	-

- (6) Concerne les travaux d'isolation permettant d'améliorer la performance énergétique globale du logement
- (7) Concerne également l'isolation des murs donnant sur l'extérieur, de 4 à 10 €/m²
- (8) Concerne également les poêles et inserts hydrauliques au bois, de 300 à 500 €
- (9) Il existe également une aide de 400 € en cas de bouquet de travaux

AIDES REGIONALES

➤ **L'AIDE SOLAIRE THERMIQUE** : Le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais apporte une aide pour les équipements solaires thermiques installés par un installateur Qualisol. Le montant de l'aide est forfaitaire :

- CESI (Chauffe-Eau Solaire Individuel) = **1.200 €**
- SSC (Système Solaire Combiné) = **3.600 €**

Le dossier de demande est disponible auprès des Espaces Info Energie et en téléchargement sur le site internet du Conseil Régional : www.nordpasdecalais.fr.

Les demandes sont à adresser au Conseil régional au plus tard le 31 décembre 2013. Les travaux devront être réalisés entre le 1^{er} janvier 2013 et le 30 juin 2014.

LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Il s'agit d'aides proposées par les **fournisseurs d'énergie** (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique ou carburants pour automobiles), certaines **surfaces de bricolage** ou grandes **enseignes de la distribution**. La loi oblige les fournisseurs à réaliser des économies d'énergie auprès de leurs clients : ce dispositif de CEE se traduit par des primes ou des prêts à taux bonifiés. Ces aides ne sont pas cumulables entre elles, ni avec le programme Habiter Mieux. Plus d'infos sur www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique 'Energie et Climat' puis 'Economies d'énergie'

PENSEZ AUSSI

- Aux « **prêts verts** » liés au livret **Développement Durable**. Renseignements auprès des organismes concernés et sur le site www.testepourvous.com rubrique crédit/éco-prêts
- Aux prêts et primes proposés par les **caisses de retraite, la caisse d'allocation familiale**, ...



Près de chez vous, des spécialistes neutres et indépendants **pour des conseils pratiques et gratuits** sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables dans votre logement ! Consommer moins d'énergie dans la maison et réduire les factures, les conseillers **INFO→ ENERGIE** vous aident à faire les bons choix. Ce service de conseils en maîtrise de l'énergie est financé par le **Conseil Régional** et l'**ADEME** en partenariat avec les **collectivités locales**.



Document remis par votre Espace **INFO→ ENERGIE**

Espace Info Energie Adil du Nord - Pays Coeur de Flandre
41 rue du Milieu - 1er étage
59190 HAZEBROUCK
tél : 03.62.53.25.16 ou 06.59.17.83.54
E-mail : agbeard@adilnord.fr
www.adilnord.fr

Pour plus d'informations : www.infoenergie.org – www.nordpasdecalais.fr